

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse

Herausgeber: Schweizerischer Forstverein

Band: 114 (1963)

Heft: 8

Artikel: L'aménagement sylvo-pastoral est partie intégrante de l'aménagement du territoire national

Autor: Rieben, E.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-765357>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sur l'intime relation de la forêt et de l'aménagement du territoire, quelques suggestions en guise de conclusion :

a) Promouvoir une politique de reboisement accrue, sur une grande échelle, spécialement dans les zones d'alimentation des sources, de tous les terrains à culture extensive ou à l'abandon.

b) Réduire les défrichements partout, aux seuls besoins d'utilité publique, avec compensation par boisement sur place ou dans un secteur restreint, l'indemnité de compensation comprenant les frais élevés d'acquisition de terrain à boiser dans la même zone et tous les frais de création d'un peuplement.

c) Soumettre, par classement, au régime forestier, certains terrains boisés : bords de cours d'eau, allées, bosquets, haies importantes comprenant des arbres en rideau.

d) Maintenir, sans équivoque, sous régime forestier, tous les boisés soumis, même dans les zones à urbaniser.

e) Instaurer une politique d'achat de forêts à faible rendement et de terrains à boiser par les pouvoirs publics.

f) Informer la population de ces dispositions par une propagande persuasive, montrant leur intérêt général ; éduquer les citadins, en leur faisant comprendre que ces efforts sont faits en vue de leur bien-être et que leur comportement en campagne doit en tenir compte.

La forêt et ses serviteurs, dans le cadre de l'aménagement du territoire, auront rempli leur tâche, s'ils parviennent à maintenir à long terme pour l'homme les conditions naturelles d'une vie harmonieuse.

L'aménagement sylvo-pastoral est partie intégrante de l'aménagement du territoire national

Par Ed. Rieben, Vallorbe

Oxf. 913 : 268.1

Avant-propos

Longtemps une grande partie de l'aire montagnarde de notre pays a fait l'objet d'une utilisation véritablement anarchique. Les poussées démographiques en ont provoqué une occupation abusive, renforcée encore par l'afflux périodique de réfugiés fuyant devant les invasions. Des terres ne présentant aucune vocation pour cette affectation furent défrichées et vouées à l'agriculture ou à l'exploitation pastorale ; les forêts se dégradèrent et reculèrent devant l'action de l'homme et de ses troupeaux. Aujourd'hui encore de grandes surfaces boisées sont soumises au parcours du bétail avec les graves conséquences que cela comporte pour leur santé et pour la conservation des sols, tandis que de nombreux pâturages se voient ensuite de négligence envahis par une végétation buissonnante constituant l'avant-

coureur de la sylve. Ces vastes territoires mis en œuvre d'une façon désordonnée ne produisent qu'un faible volume de bois de médiocre qualité et un fourrage dépourvu de valeur nutritive.

Mais une véritable révolution se manifeste maintenant dans ce domaine, provoquée par l'évolution de notre économie et par l'ouverture de nos marchés aux échanges ; ce phénomène est aussi imposé par la nécessité de compenser grâce à une intensification de la production l'amenuisement de l'aire disponible dû à l'extension des installations humaines ; il est d'ailleurs favorisé par l'émigration des populations montagnards vers la plaine : Une spécialisation claire et nette se réalise, les terres sont progressivement rendues à une utilisation mieux conforme à leur potentiel, en particulier les forêts sont soustraites au parcours du bétail qui, lui, est confiné de plus en plus sur une aire bien délimitée et équipée judicieusement pour cette affectation.

Malheureusement cette évolution bienvenue se réalise trop souvent sur la base de critères erronés, de considérations présentant un caractère local et partiel ; elle se poursuit sans plan d'ensemble tenant compte aussi bien des possibilités d'extension géographique que des perspectives économiques qui s'ouvrent devant nous. Il en résulte des fausses manœuvres, des réalisations provisoires bien que fort coûteuses, des investissements disproportionnés aux résultats obtenus, à l'intérêt et à la valeur des solutions choisies.

Le but de cet exposé — rédigé à l'occasion de la venue à Genève de la Société forestière suisse — est d'évoquer brièvement les raisons qui militent en faveur d'une intégration de l'aménagement sylvo-pastoral, de la ségrégation des bois et des herbages, dans le contexte plus général de l'aménagement de notre territoire national, de son équipement réfléchi et organique.

L'amenuisement constant des terres impose une intensification de leur culture

Plus de 2000 ha de terrains sont soustraits chaque année à l'exploitation agricole par l'extension des villes et des voies de communication. Dans 60 ans, la population de la Suisse aura doublé ; à la condition encore que le processus soit ordonné, l'hébergement et l'occupation de ces cinq millions de citoyens supplémentaires exigeront une aire de 200 000 ha prélevés sur les meilleurs sols agraires ; cela correspond à 17 pour-cent de la surface mise aujourd'hui en valeur par notre paysannerie. Or, notre production indigène ne couvre maintenant déjà plus que 53 pour-cent de nos besoins ; si certains pays sont affectés par des difficultés d'écoulement dues aux transports coûteux et à l'égoïsme des hommes, les deux tiers des populations du globe sont insuffisamment nourris et une grande partie souffre de la faim ; pour lutter contre la famine, certains pays d'Extrême-Orient en sont venus à mettre en valeur avec une intensité extrême les sols les plus ingrats ; peut-être y serons-nous un jour aussi contraints !

En tous cas il importe d'ores et déjà que nous mobilisions le potentiel de production de chaque station en fonction de ses caractères propres. Si en

plaine notre pays est arrivé dans ce domaine à un certain palier qu'il sera difficile de dépasser, en revanche la montagne cèle encore de vastes possibilités ; c'est le cas en particulier sur l'aire sylvo-pastorale, dont l'utilisation mixte en constitue une exploitation extensive, incomplète et anarchique. Or, ce caractère tend à être renforcé par la désertion des montagnes ; l'abandon des hautes vallées avec son corollaire le délaissement des pâturages par le bétail bovin risque de favoriser entre autres le retour du mouton ; aujourd'hui déjà amorcé dans nombre de régions par l'estivage dans les régions supérieures de troupeaux ovins élevés par de grands propriétaires de la plaine, ce processus laisse planer un grave danger sur nos montagnes. C'est là une raison de plus pour les forestiers d'intervenir activement, avec esprit d'initiative et d'entreprise ; les terrains abandonnés ne doivent pas devenir la base à partir de laquelle le déboisement, l'érosion et le désert reprendront pied ; en fonction de leur potentiel, ils doivent être rendus à la forêt ou être équipés rationnellement pour recevoir du bétail bovin !

L'aménagement et l'équipement rationnel des terres permettent d'en tirer une production sensiblement accrue

Les récents aménagements sylvo-pastoraux réalisés sur des bases rationnelles et organiques ont prouvé que par des investissements raisonnables il est possible d'augmenter dans une mesure considérable la production ligneuse et herbagère. Les boisés soustraits au parcours du bétail se rajeunissent vigoureusement et produisent bientôt un volume supérieur d'un bois de meilleure qualité, tandis que l'aire pastorale judicieusement équipée et exploitée non seulement arrive à compenser les pertes de fourrage résultant de la mise en défends des forêts, mais réussit à livrer une quantité sensiblement accrue d'un herbage de haute valeur nutritive. Ainsi que l'expérience l'a démontré, si elles étaient généralisées ces opérations pourraient augmenter l'ensemble de la production pastorale d'au moins 40 pour-cent !

Or, la surface de nos pâturages atteint selon la statistique 983 000 ha, dont on admet qu'ils livrent la même quantité de fourrage que 100 000 ha sis sur le Plateau ; une hausse de la production de 40 pour-cent correspondrait donc au rendement de 40 000 ha de terres situées dans les basses régions. Ainsi l'équipement bien conçu et l'exploitation rationnelle de l'aire pastorale rendraient en fait cette surface disponible pour d'autres affectations, pour l'industrie et l'habitat. En admettant que sa valeur atteigne le prix raisonnable de cinq francs seulement le m², une somme de deux milliards de francs serait alors libérée — dans le cadre de notre économie générale ! — pour la réalisation des aménagements sylvo-pastoraux et des équipements pastoraux ; cela représente environ 2000 francs par hectare, ce qui suffit entièrement pour exécuter ces opérations d'une façon complète, bien réfléchie et organique.

De plus, l'amélioration des pâturages — en connexion avec la conversion en estivages des domaines permanents marginaux et des terres abandonnées —

ouvre de nouvelles perspectives à l'agriculture de plaine ; elle peut contribuer à en élargir et consolider les bases de production, à compenser dans une certaine mesure le rendement des terres qui lui sont soustraites. En effet, l'estivage du bétail en montagne libère pour d'autres affectations agricoles une surface correspondante en plaine et décharge le paysan des soins à donner à son troupeau pendant la période des gros travaux ; puis il améliore la santé des animaux et assure grâce à l'exploitation communautaire de substantielles économies de main d'œuvre. Or, sait-on qu'à peine le tiers du cheptel suisse a aujourd'hui encore la possibilité de passer l'été sur les pâturages de montagne ?

L'aménagement sylvo-pastoral doit s'intégrer dans l'aménagement du territoire national

Les incidences effectives et possibles des aménagements sylvo-pastoraux, des équipements pastoraux et de leurs résultats sur l'ensemble de notre économie et sur la politique d'affectation des sols nous dictent d'incorporer ces opérations dans le processus d'aménagement du territoire national, de les coordonner avec les efforts tendant à utiliser ce territoire d'une façon rationnelle, conforme aux intérêts généraux à long terme de la collectivité. C'est pourquoi les forestiers doivent être associés aux travaux des organes affectés à l'étude de ces problèmes et à la recherche de solutions réfléchies.

Cette intégration s'impose d'autant plus que les projets d'aménagements sylvo-pastoraux débordent presque toujours de l'unité pastorale, de la « propriété » locale pour marquer leur influence et leurs incidences également sur les fonds voisins. La synchronisation et la coordination des opérations dans le cadre régional ou même cantonal, la réalisation simultanée de cantonnements établis sur la base de plans d'ensemble et de vues aériennes permettraient de simplifier les équipements, d'économiser entre autres de nombreux kilomètres de clôtures, de rationaliser considérablement les travaux et l'exploitation ; d'ailleurs un remaniement des limites des propriétés simplifierait aussi fréquemment leur mise en valeur.

Ainsi il y a dans la ségrégation de la forêt et du pâturage, dans la modification fondamentale et générale de l'affectation des terres et la spécialisation de leur utilisation un problème qui ressortit au plan d'aménagement national. En connexion avec la révision des plans cadastraux et l'établissement du cadastre agricole, simultanément aussi avec l'élaboration de la nouvelle statistique des alpages, il conviendrait de dresser un plan général de distribution des cultures en fonction des sols et de leurs aptitudes. Tout en tenant compte de l'équipement actuel de la zone sylvo-pastorale, puis des facteurs économiques, démographiques et ethniques, ce plan de répartition devrait se fonder essentiellement sur les moyens évolués d'exploitation dont nous disposons aujourd'hui, puis sur le potentiel biologique du milieu, c'est-à-dire sur l'évolution possible et désirable des conditions de production, des



Photo no 1

Alpage des Plans à Vallorbe (Jura vaudois), 1150 m

Ce domaine a fait l'objet d'un aménagement sylvo-pastoral qui a conduit à la suppression du parcours du bétail dans de vastes peuplements. L'équipement rationnel de l'aire restant affectée à l'utilisation pastorale et ramenée sur les terres présentant la vocation correspondante, a permis de compenser entièrement les pertes de fourrage provoquées par la fermeture des forêts.

Le pâturage est caractérisé par une répartition judicieuse et harmonieuse des bois et des herbages sous la forme de « chambres » protégées efficacement par des rideaux coupe-vent.

Service topographique fédéral no 3300

aptitudes des terres à une mise en valeur maximum, mais soutenue ! Synchroniser la détermination exacte des surfaces (plan cadastral), la description du milieu (carte de végétation), le recensement des moyens de production (cadastre agricole) avec l'inventaire du potentiel de productivité (plan de répartition des terres) et l'élaboration des projets de mise en valeur (plan d'équipement et d'exploitation), voilà une tâche difficile certes et de longue haleine, mais aussi combien intéressante et utile !

Conclusions

Cette intégration de nos aménagements sylvo-pastoraux dans le plan d'aménagement national et d'équipement du territoire impose une conversion de notre manière de concevoir les problèmes, l'ouverture de notre esprit à de nouvelles et vastes perspectives. Les opérations que nous venons d'évoquer devraient en quelque sorte s'incorporer dans le processus général de réorganisation et de rationalisation qui vivifie aujourd'hui aussi bien la culture du sol que la production industrielle, qui leur insuffle par l'introduction de nouveaux concepts et de nouvelles méthodes une vigueur et un sens de l'initiative inconnus jusqu'ici !

Par ce procédé non seulement nous obtiendrons une mise en valeur plus complète et plus organique de nos terres, mais nous assurerons aussi leur conservation et contribuerons à façonner un paysage équilibré et harmonieux !



Photo no 2

Un aménagement sylvo-pastoral bien conçu façonne un paysage équilibré et harmonieux.

Photo Ed. Rieben